

*LES ATELIERS DE LECTURE DE PRS*

*LE PROJET DE LOI RELATIF AU  
SECTEUR DE L'ENERGIE*

*ou la privatisation de GDF*

Dans **é**lecteur il y a **l**ecteur

**L**isez et vous voterez à gauche!

Les ateliers de lecture sont nés pendant la campagne du referendum sur la constitution européenne. Giscard, qui présidait la Convention chargée de l'écrire, venait de dissuader les citoyens de lire ce texte « trop compliqué pour eux ». Il est vrai que la longueur et l'opacité du projet de Constitution avaient de quoi décourager. Mais nombre de nos concitoyens ont refusé de le suivre. Certains se sont même regroupés pour lire et comprendre le texte à plusieurs. Les ateliers de lecture étaient nés. Cette implication populaire et civique allait obliger le débat à se mener le texte à la main et conduire au rejet du projet libéral de Constitution.

Les militants de PRS continuent aujourd'hui ce travail de réappropriation citoyenne en organisant des ateliers de lecture sur les textes de loi votés en notre nom ou sur les programmes soumis aux électeurs. Il s'agit de sélectionner les passages les plus importants du texte, de les comprendre et d'en débattre afin de se forger une opinion personnelle et argumentée.

La conviction de PRS, association d'éducation populaire, est qu'il n'y a pas de République sans républicains, c'est-à-dire sans citoyens motivés qui s'impliquent pour défendre l'intérêt général. C'est tout le contraire de la « staracadémisation » infantilissante de la politique à laquelle nous assistons. Dans le cadre des élections de 2007, nous espérons contribuer à reconquérir la dignité des citoyens, afin qu'ils puissent choisir leur président en fonction du programme qu'il propose et non pas de l'image que les médias dominants donnent de lui.

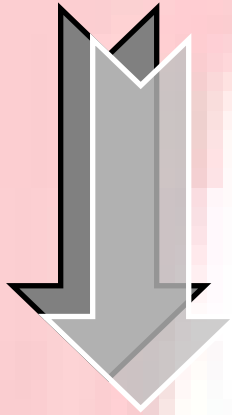
Le projet de loi relatif au secteur de l'énergie a été présenté par le gouvernement Villepin en septembre 2006 comme une loi de « patriotisme économique » censée protéger le groupe Suez des OPA par sa fusion avec GDF, et donc la création d'un géant du gaz. Ce texte trouve surtout son inspiration dans la législation européenne qui tend à libéraliser le secteur de l'énergie avec les directives de 2003 relatives aux règles communes régissant les marchés intérieurs de l'énergie et du gaz naturel.

C'est un projet d'une importance considérable. L'énergie est en effet à la fois un enjeu social décisif, un poste important pour le pouvoir d'achat des Français, un problème de sécurité et d'indépendance nationale. Aussi, 137 629 amendements avaient été déposés par la gauche en première lecture à l'Assemblée Nationale : un record absolu.

Le texte a été adopté en octobre 2006. Un recours devant le Conseil Constitutionnel a alors été déposé par la gauche. Le Conseil Constitutionnel a décidé que le secteur gazier ne pourra être privatisé avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007 conformément aux directives européennes. C'est un échec pour le gouvernement qui souhaitait une privatisation fin 2006. Le Conseil Constitutionnel aussi retiré du projet de loi l'article créant un «tarif social du gaz». Finalement, quels que soient les revenus des ménages, le prix qu'ils devront payer, s'ils peuvent payer, sera celui fixé par le marché.

Le Président qui sera élu en mai 2007 aura donc la lourde responsabilité d'abroger ce projet de loi ou pas. Cet enjeu n'est pas anodin dans la présente campagne. Nous sommes tous impliqués par la prise de cette décision par le choix du candidat à l'élection présidentielle et dans la désignation des députés aux élections législatives.

# 1. La privatisation de GDF - C'est dans le texte:



**Exposé des motifs :** L'ouverture complète de l'énergie, conformément aux directives européennes [...] doit être effective au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

**Exposé des motifs :** GDF travaille avec Suez depuis plusieurs mois à un projet industriel porteur de croissance et d'investissements qui suppose la fusion de ces deux entreprises. Le Gouvernement français a indiqué qu'il apportait son soutien à ce projet et présente donc au Parlement les dispositions législatives permettant sa mise en œuvre.

**Directive européenne gaz, 7<sup>ème</sup> considérant :** Pour le bon fonctionnement de la concurrence, l'accès au réseau doit être non discriminatoire, transparent et disponible au juste prix.

**P.L. Exposé des motifs :** L'ouverture complète des marchés de l'énergie [...] stimulera [...] les investissements des opérateurs industriels [...]



# 1. La fracture politique se creuse!

Par ce projet de loi, le gouvernement vend l'un des joyaux du service public aux patrons. A quelques mois des élections présidentielles et législatives certaines choses ne s'avouent pas. Donc, sous couvert de « patriotisme économique, le gouvernement essaye de nous faire croire qu'il protégeait Suez et GDF d'un rachat par une entreprise étrangère. Mensonge : le gouvernement fait un cadeau aux actionnaires!

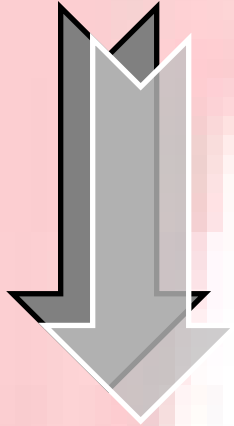
En 2002 à Barcelone, Jacques Chirac avait annoncé aux français qu'un vrai bilan serait réalisé avant l'ouverture du marché de l'énergie en juillet 2007. Mensonge déjà : le bilan sera réalisé par la Commission européenne juge et partie! Et on l'attend encore.

Mensonge encore. Nicolas Sarkozy écrivait à la CGT en 2004 « Je vous confirme que ces sociétés [EDF et GDF] resteront publiques et ne seront en aucun cas privatisées [...] compte tenu de leur caractère déterminant pour les intérêts de la France en terme de sécurité d'approvisionnement et de sûreté des activités nucléaires, l'État conservera en effet une part majoritaire au capital de ces entreprises et continuera de définir conjointement avec leur présidents leurs orientations stratégiques ».

La droite ment au peuple pour mieux gouverner contre lui! Attention, la droite creuse la fracture politique!


## 2. La tarification libre et non faussée

- C'est dans le texte :



**P.L Exposé des motifs :** Le gouvernement propose que ceux qui le souhaitent puissent continuer à bénéficier des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz [...] Le présent projet de loi prévoit la création d'un tarif spécifique de gaz aux personnes en difficulté.

**Article 1<sup>er</sup> :** Tout consommateur final d'électricité peut, pour chacun de ses sites de consommation, librement choisir son fournisseur d'électricité. Toutefois, les consommateurs qui n'exercent pas ce droit continuent de bénéficier des tarifs réglementés de vente.



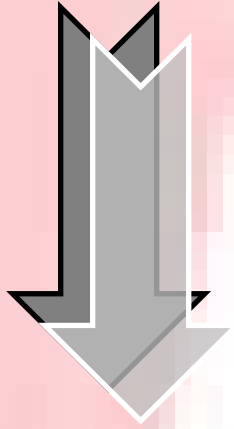
## 2. La « liberté » de perdre en pouvoir d'achat!

Le rapport de l'Observatoire international des coûts énergétiques atteste que la libéralisation entraîne l'explosion des tarifs : d'avril 2005 à avril 2006, « le record est détenu par la France qui enregistre une hausse spectaculaire de plus de 48% [...] sur son marché dérégulé ». Les tarifs du marché dérégulé sont supérieurs de 66% à ceux encadrés par l'Etat. Pour les grosses entreprises consommatrices d'électricité, la facture a augmenté de 70% depuis 3 ans, et de 100% pour les petites.

Pourtant, du fait du nucléaire, l'électricité française ne coûte pas plus cher à produire. Alors pourquoi cette hausse? Parce que les prix ne sont plus fixés en fonction des coûts réels mais des prix du marché : les tarifs s'alignent sur l'énergie la plus chère...


Le gouvernement prétend que les ménages seront protégés car les tarifs seront réglementés. Ce n'est pas une garantie ! Des opérateurs privés sur le marché de l'électricité dénoncent déjà les tarifs réglementés qui « incitent les clients potentiels à ne pas exercer leur droit d'option pour la concurrence[...] compromettant ainsi [l']ouverture à la concurrence [du marché du gaz] ». Ce projet engage donc un mouvement généralisé de hausse des prix. Les Français vont perdre en pouvoir d'achat.

### 3. Un tarif social minimal - C'est dans le texte:



**Article 1-1** : [La mission de fourniture d'électricité consiste à assurer sur l'ensemble du territoire] : La fourniture d'électricité aux clients qui n'exercent pas [leur droit d'option pour la concurrence], en concourant à la cohésion sociale au moyen de la péréquation géographique nationale des tarifs, de la mise en œuvre de la tarification spéciale «produit de 1<sup>ère</sup> nécessité» »

**Article 3** : Les foyers domestiques dont les revenus sont inférieur à un plafond variable selon la composition du foyer, bénéficient sur leur demande, pour une part de leur consommation de gaz naturel, d'une tarification spéciale de solidarité [...]



### 3. L'énergie pour tous, droit aliénable ?

Le projet de loi prévoit une tarification spéciale « produit de première nécessité » pour les ménages précaires.

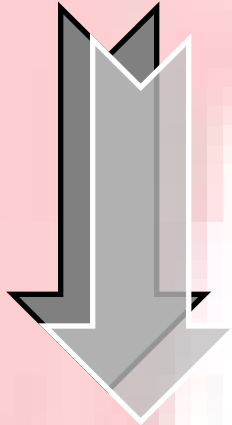
Mais pour les ménages concernés, ce tarif n'est applicable que sur une part de leur consommation.

Ces ménages devront en faire la demande à leur fournisseur de gaz : l'application de ce tarif ne sera pas automatique, ces ménages devront faire les démarches nécessaires pour en bénéficier. Combien se décourageront ?

De plus, ils ne disposeront que de 15 jours pour en faire la demande après que leur distributeur leur ait signifié par courrier, que le non paiement de leurs dernières factures allaient provoquer une coupure du gaz. Il est à craindre que certains ménages se retrouvent alors sans gaz ! Rappelons que la création d'un système de ce type pour l'électricité a été décidée après que des foyers aient été victimes d'incendies pour s'être éclairés à la bougie.

## 4. GDF-Suez société très privée - C'est dans

le texte:




*p.15 : La famille comme la nation est au centre de toutes les attaques. Parce qu'elles sont [...] le socle de notre identité et de notre avenir, certains veulent les dissoudre. Naguère, quatre piliers supportaient l'édifice national : la famille, l'école, l'armée et la religion.*

*p.15: La relance de la natalité française : création d'un revenu parental destiné à offrir, [...] aux mères ou aux pères de famille, la possibilité de choisir librement entre l'exercice d'une activité professionnelle et l'éducation de leurs enfants.*

*p.15: La carte famille nombreuse laissera la place à la carte France-Famille délivrée gratuitement à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.*

*p.16: Promotion de l'adoption prénatale. La déclaration prénatale de consentement à l'adoption permettra à tout couple ne pouvant pas avoir d'enfants d'adopter l'enfant à naître d'une autre femme qui ne désire pas le garder.*

*p.16: Il convient donc prioritairement de mettre en place une véritable politique familiale d'accueil de la vie. L'adoption prénatale, la création d'un revenu parental, la création d'un statut juridique et social pour la mère de famille et la revalorisation des allocations familiales réservées aux familles françaises constituent des moyens concrets pour réduire le nombre des avortements et relancer la natalité française.*



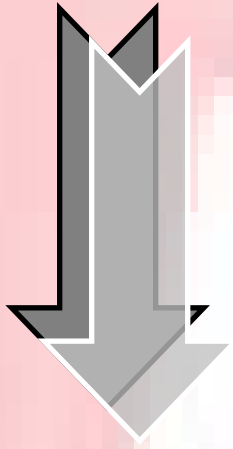
## 4. Le marché assure l'intérêt des actionnaires, pas l'intérêt général!

L'intérêt général, c'est aussi la sécurité pour tous. La sécurité c'est l'entretien des réseaux de stockage et de transport du gaz. C'est aussi la sécurité de pouvoir fournir à l'ensemble des citoyens français l'énergie dont il a besoin.

Dans les 20 prochaines années, 100 milliards d'Euros devront être investis pour répondre à la demande en énergie, et pour entretenir les installations existantes. Dans un contexte de concurrence exacerbés, les investissements se feront prioritairement en fonction de l'intérêt des actionnaires. Ces sommes ne seront pas investies là où des réparations, des entretiens, et des installations supplémentaires pour répondre à la demande sont nécessaires. Les deux présidents de Suez ont d'ailleurs promis à leurs actionnaires que les gains réalisés sur les achats de gaz leur bénéficieraient exclusivement! Le marché assure l'intérêt de ses actionnaires. Il n'assure pas l'intérêt général!

A ce principe général s'ajoute le fait qu'EDF et GDF vont entrer en concurrence, tout en partageant la propriété des mêmes réseaux de distribution : croyez-vous que GDF accepte des investissements pour les installations de transport et de stockage de son principal concurrent, EDF?


## 5. Rien ne protège GDF-Suez d'un rachat par une entreprise étrangère - C'est dans le texte:



**P.L Exposé des motifs :** La fusion des deux entreprises conduit mécaniquement l'État à se diluer [...]. Dès lors, l'objectif essentiel est la mise en place d'un dispositif efficace pour garantir les intérêts stratégiques de la Nation. [...] Le projet de loi prévoit donc que l'Etat conserve une participation d'au moins un tiers du capital du nouvel ensemble correspondant à la minorité de blocage. [...] Un dispositif spécifique sera mis en place [...] Il confère à l'Etat [...] le droit de s'opposer aux décisions de l'entreprises ou de ses filiales

**P.L article 10 :** En vue de préserver les intérêts nationaux dans le secteur de l'énergie, et notamment la continuité et la sécurité d'approvisionnement en énergie, un décret prononce la transformation d'une action ordinaire de l'Etat au capital de GDF en une action spécifique.

## 5. GDF-Suez = dépendance énergétique

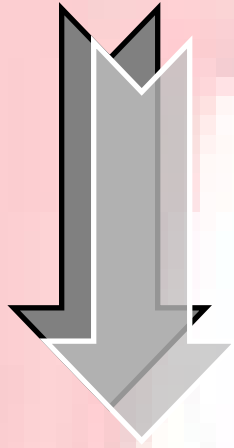


L'indépendance énergétique évite à la France d'être dépendante du contexte international pour ses besoins en énergies. La hausse actuelle du prix du pétrole est le meilleur exemple de l'importance de l'indépendance énergétique. Hors GDF bénéficie aussi de contrats d'approvisionnement négociés par l'Etat français (notamment avec la Russie ou l'Algérie) : un groupe privé ne bénéficierait pas des mêmes avantages de la part de nos fournisseurs.

Ceci est d'autant plus grave que d'ici 20 à 30 ans, environ 70% de l'énergie de l'Union européenne sera importée contre 50% aujourd'hui.

Par ailleurs, la « golden share », action de blocage de l'Etat dans GDF est un leurre : elle ne protégera pas GDF d'un rachat par une société étrangère. Les intérêts nationaux dans le secteur de l'énergie ne sont pas protégés!

## 6. Des tarifs inégaux sur le territoire - C'est dans le texte:




**Article 6-1** : La gestion d'un réseau de distribution d'électricité ou de gaz naturel desservant plus de 100 000 clients sur le territoire métropolitain est assurée par des personnes morales distinctes de celles qui exercent des activités de production ou de fourniture d'électricité ou de gaz naturel.

**Article 6-4** : Les sociétés gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité ou de gaz naturel issues de la séparation juridique imposée à [Edf et GDF] sont régies [...] par les lois applicables aux sociétés anonymes.

**Article 7** : Les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz [...] sont péréqués à l'intérieur de la zone de desserte de chaque gestionnaire

## 6. Des inégalités territoriales vont apparaître



Les tarifs de l'électricité et du gaz risquent fort de varier sur le territoire, malgré les principes posés par la loi. Les tarifs des distributeurs d'eau potable doublent d'une ville à l'autre. N'en sera-t-il pas de même pour le gaz? Aujourd'hui, le réseau de distribution du gaz, propriété des collectivités territoriales, sont tous gérés par GDF. Ceci est possible car ces collectivités locales ont des contrats avec GDF. Dans 19 ans à 30 ans, tous ces contrats devront être renouvelés. Or, pour renouveler ces contrats, les collectivités locales sont obligées de mettre en concurrence les entreprises candidates à la gestion de leur réseau de distribution.

Des entreprises privées, dont GDF, seront donc candidates pour gérer ces réseaux en fonction du bénéfice qu'elles peuvent en tirer... pour leur actionnaires. Les entreprises qui devront effectuer des travaux sur des réseaux anciens pourront faire payer plus cher l'utilisation de leur réseau de distribution aux entreprises qui fournissent le gaz. La différence se retrouvera sur la facture du consommateur. Et les tarifs varieront d'une ville à une autre en fonction du gestionnaire que la collectivité locale aura choisi!

Ce projet de loi de la droite relatif au secteur de  
l'énergie  
est contraire à l'intérêt général.

Il est fait pour les actionnaires au détriment des citoyens !

Il est dangereux pour la sécurité énergétique en France et en  
Europe !

Il empêche d'assurer l'égalité des citoyens en fonction de  
leur lieu de vie !

Il fait perdre du pouvoir d'achat aux Français !

Il brade le fruit du travail de générations entières depuis la  
Libération en vendant au privé un joyau du service public qui  
fonctionne très bien.

# POUR CONTINUER L'ATELIER DE LECTURE

Chacun de nous peut organiser un atelier de lecture, puisqu'il ne s'agit pas d'un exercice d'expert, mais d'un exercice citoyen. Nous sommes tous en mesure de lire un texte, en tout cas les extraits les plus significatifs de celui-ci, et d'en débattre avec des amis.

Les ateliers de lecture peuvent se faire sous leur forme la plus simple : en réunion d'appartement. Il s'agit de 5 à 10 personnes réunies chez un hôte, qui a invité des voisins, des amis, des collègues de bureau... A plus de 10 personnes une formule atelier de lecture dans un bar ou une salle publique sont envisageables. Une information plus large est alors nécessaire au moyen de tracts et d'affichettes à demander à [ADL.PRS@gmail.com](mailto:ADL.PRS@gmail.com).

Des militants de PRS peuvent aussi aider à animer la discussion. Le matériel avec de petits argumentaires aident l'animateur de l'atelier à proposer des éléments de réponse et à nourrir la réflexion. Ils sont disponibles en ligne sur [www.pourlarepubliquesociale.org](http://www.pourlarepubliquesociale.org), rubrique ateliers de lecture. Les militants PRS sont prêts à aider à organiser et animer votre atelier de lecture (envoyer un email à [ADL.PRS@gmail.com](mailto:ADL.PRS@gmail.com)). Dans votre département, il existe sans doute des militants de PRS s'impliquant régulièrement dans cette tâche citoyenne.